

Juillet 2010



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent quarantième session

Rome, 29 novembre – 3 décembre 2010

RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE (16 – 19 juin 2010)

Table des matières

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 6
INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE GRÂCE À UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE ET À UN ENVIRONNEMENT PORTEUR: OBTENIR DES GAINS D'EFFICACITÉ PAR LE BIAIS DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ET DE LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES	7 - 8
LE SOL: SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DU CHANGEMENT	9
ORIENTATIONS RELATIVES AU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE - PROBLÈMES ET OPTIONS	10 - 14

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

POLITIQUES ET INSTITUTIONS À L'APPUI DES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES	15 - 19
PLAN À MOYEN TERME ET LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2012-2013: PRIORITÉS ET RÉSULTATS	20 - 39
AUTRES QUESTIONS	40 - 43
ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS	44
Annexe A – Ordre du jour	
Annexe B – Liste des documents	
Annexe C – Pays et organisations représentés à la session	

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

Le Comité, à sa vingt-deuxième session:

- a fait sienne la stratégie de la FAO pour une intensification durable de la production agricole grâce à une approche écosystémique et à un environnement porteur et a demandé au Secrétariat de préciser le calendrier du programme, de fournir un plan de financement et d'établir des indicateurs du programme (par. 7-8);
- a recommandé à la FAO de renforcer nettement ses capacités dans le domaine des sols (par. 9b);
- a invité la FAO à étudier la possibilité de créer un partenariat mondial sur les sols et a demandé au Secrétariat d'établir un projet de mandat en vue d'un examen ultérieur (par. 9c);
- a recommandé que la FAO continue à fournir une assistance et des conseils techniques sur le zonage agro-écologique, la promotion des techniques de séquestration du carbone, l'utilisation des terres et les régimes fonciers, ainsi que des statistiques dans ce domaine en partenariat avec le FIDA, la Banque mondiale et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) (par. 9d);
- a approuvé le projet tendant à ce que la FAO apporte un soutien et une contribution au processus de Rio: *vingt ans après*, et a demandé au Secrétariat de tenir les États membres informés de l'état d'avancement des préparatifs (par. 9f);
- a demandé à la FAO, en collaboration avec les acteurs concernés à tous les niveaux, de mettre en place les conditions nécessaires dans les domaines techniques, institutionnels et financiers et dans les domaines des politiques et de la recherche pour le secteur de l'élevage (par. 12);
- est convenu que la FAO devrait s'engager activement dans des consultations de manière à poursuivre le dialogue mondial avec un large éventail de parties prenantes, afin d'affiner la définition des objectifs du secteur et de mettre en évidence les questions qui pourraient nécessiter une action intergouvernementale (par. 13);
- a recommandé que le Secrétariat:
 - a) entreprenne une étude sur l'impact des normes privées sur la présence des petits exploitants sur les marchés;
 - b) entreprenne une évaluation analytique et politique de l'intégration des petits exploitants dans les structures organisationnelles des marchés;
 - c) collabore avec les ministères de l'agriculture et d'autres ministères pertinents afin de renforcer les capacités de ceux-ci d'améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés;
 - d) soutienne les activités de nature commerciale des organisations d'agriculteurs et encourage le développement des chaînes de valeur qui intègrent des petits exploitants;
 - e) noue des relations étroites avec le secteur privé afin de répondre au mieux aux besoins des petits exploitants;
 - f) lui fasse rapport, ainsi qu'au CSA, sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le cadre du projet d'évaluation analytique et politique et sur les activités de renforcement des capacités (par. 19 a-f).
- a recommandé que les futurs documents sur les priorités définissent de manière plus claire les domaines qu'il est proposé de mettre davantage en avant ou, au contraire, en retrait, pour chaque objectif stratégique, en prenant en compte les problèmes nouveaux, les rapports sur l'exécution en regard des indicateurs relatifs aux résultats organisationnels, les principales évaluations, les considérations relatives aux dépenses et le travail entrepris en partenariat (par. 20);
- a insisté sur l'importance des activités de la FAO s'agissant des fonctions essentielles que sont l'établissement de normes mondiales, les statistiques, les conseils en matière de politiques, le renforcement des capacités, l'échange de connaissances et le transfert de technologies, et il a souligné combien il était important de dicter des orientations sur les priorités et les domaines que le COAG devrait privilégier, en particulier compte tenu des ressources limitées dont il dispose (par. 22);
- a examiné et approuvé, dans l'ensemble, les domaines prioritaires à mettre en avant dans le cadre des objectifs stratégiques A, B, D, F, G, H, I, K et L, et a formulé à cet égard des avis et des recommandations (par. 24 à 39).

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

Le Comité, à sa vingt-deuxième session:

- a approuvé le projet tendant à ce que la FAO apporte un soutien et une contribution au processus de Rio: *vingt ans après*, et a demandé au Secrétariat de tenir les États membres informés de l'état d'avancement des préparatifs (par. 9-f);
- est convenu que la FAO devrait s'engager activement dans des consultations de manière à établir un dialogue mondial avec un large éventail de parties prenantes, afin d'affiner la définition des objectifs du secteur de l'élevage et de mettre en évidence les questions qui pourraient nécessiter une action intergouvernementale (par. 13).

INTRODUCTION

1. Le Comité de l'agriculture a tenu sa vingt-deuxième session du 16 au 19 juin 2010 au Siège de la FAO, à Rome. Sur les 133 pays membres du Comité, 111 étaient représentés à la session. Quatre États Membres de l'Organisation, le Saint-Siège, quatre organisations du système des Nations Unies, quatre organisations intergouvernementales et 16 organisations non gouvernementales (ONG) y ont participé en qualité d'observateurs. On trouvera à l'Annexe C la liste des pays et organisations représentés à la session. La liste des documents figure à l'Annexe B.
2. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session en vertu des dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO¹.
3. Le Directeur général adjoint (Connaissances) de la FAO, M. James G. Butler, a prononcé un discours au nom du Directeur général.
4. Le Président, M. Fazil Düşünceli (Turquie), et les Vice-Présidents, M. Manuel Antonio Álvarez Espinal (Pérou – remplaçant M. Carlos Leyton Muñoz) et M. Travis Power (Australie – remplaçant Mme Fiona Bartlett) nommés précédemment ont continué de s'acquitter de leur mandat en attendant l'élection d'un nouveau bureau à la fin de la session.
5. Le Comité était assisté par un comité de rédaction composé des représentants des pays suivants: Afghanistan, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine (présidence), Brésil, Burkina Faso, Canada, Danemark, Fédération de Russie, Indonésie, Japon, Nouvelle-Zélande, Philippines et République tchèque.
6. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session. L'ordre du jour figure à l'Annexe A.

INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE GRÂCE À UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE ET À UN ENVIRONNEMENT PORTEUR: OBTENIR DES GAINS D'EFFICACITÉ PAR LE BIAIS DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ET DE LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES²

7. Le Comité a fait sienne la stratégie de la FAO pour une intensification durable de la production agricole grâce à une approche écosystémique et à un environnement porteur.
8. Concernant la mise en œuvre de cette stratégie, le Comité:
 - a) a souligné que la mise en œuvre de la stratégie appelait une démarche intégrée holistique qui tienne compte ses dimensions sociale, économique et écologique (services des écosystèmes) et qu'il fallait envisager la production agricole dans le contexte plus général de la chaîne alimentaire;
 - b) a reconnu que la compréhension et l'acceptation, par les producteurs, des avantages présentés par la stratégie était essentielle pour sa réussite;
 - c) a demandé au Secrétariat de préciser le calendrier du programme, de fournir un plan de financement, d'établir des indicateurs du programme et de veiller à la flexibilité de celui-ci pour l'adapter aux conditions locales et à un contexte en évolution, en adhérant au principe d'apprentissage par la pratique;

¹ COAG/2010/Inf.3.

² COAG/2010/3.

- d) a indiqué qu'il fallait un large éventail de partenariats aux niveaux local, national et international, avec des gouvernements, des ONG, des organisations d'agriculteurs, des institutions de recherche agricole et le secteur privé. Il a estimé qu'il fallait promouvoir la collaboration avec les programmes et initiatives déjà en cours et nouer des liens avec des organes tels que le CSA;
- e) a noté qu'il faudrait aborder concomitamment les domaines thématiques, en mettant en exergue les opérations après récolte, l'accès à la nourriture, l'agroforesterie, les zones de montagne, l'équité hommes-femmes, la jeunesse et l'emploi, ainsi que l'accès aux ressources naturelles et la gouvernance responsable sur ces ressources. Il a estimé que l'adoption par les pays de l'intensification durable de la production agricole devrait être accélérée bien avant 2025;
- f) a mis en relief l'importance du rôle des petits producteurs et la nécessité de lier activités sur le terrain et activités axées sur les politiques;
- g) a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités par la formation et la vulgarisation;
- h) a encouragé la sensibilisation sur les coopératives et leur promotion auprès des petits exploitants;
- i) a souligné l'importance de la diversité biologique et des ressources génétiques, ainsi que leur rapport étroit avec l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets de celui-ci;
- j) est convenu de la nécessité de définir plus précisément le programme et de réaliser des évaluations et des rapports fréquents et réguliers sur son exécution, notamment sur son financement.

LE SOL: SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DU CHANGEMENT³

9. Le Comité:
- a) a reconnu le rôle fondamental des sols compte tenu de leur capacité productive, des services écosystémiques qu'ils rendent, ainsi que des possibilités qu'ils offrent s'agissant de tirer parti des avantages et de remédier aux problèmes découlant du changement climatique;
 - b) a recommandé à la FAO de renforcer nettement ses capacités dans le domaine des sols et demandé au Secrétariat de fournir des informations sur les ressources humaines dont on dispose actuellement ou qui seraient nécessaires dans ce domaine au sein de la FAO, pour examen par le Comité du Programme et le Comité financier, en vue d'intégrer cette question dans le Programme de travail et budget 2012-13;
 - c) a invité la FAO à étudier la possibilité de créer un partenariat mondial sur les sols et a demandé au Secrétariat d'établir un projet de mandat qui sera soumis au Comité du Programme. Le projet de mandat devra tenir compte en particulier de l'avantage comparatif de la FAO et mettre à profit les réseaux, partenariats et alliances qui existent déjà;
 - d) Il a recommandé que la FAO continue à fournir une assistance et des conseils techniques sur le zonage agro-écologique, la promotion des techniques de séquestration du carbone, l'utilisation des terres et les régimes fonciers, ainsi que des statistiques dans ce domaine, en partenariat avec le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), la Banque mondiale et le GCRAI;
 - e) Il a reconnu l'importance des apports techniques de la FAO dans les négociations sur le changement climatique relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de sorte qu'à terme il soit tenu compte des

³ COAG/2010/4.

considérations relatives à l'agriculture et à l'utilisation des terres à l'appui de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation. Il a souligné qu'il était essentiel que, face au changement climatique, les petits exploitants aient accès à des moyens de financement;

- f) Il a approuvé le projet tendant à ce que la FAO apporte un soutien et une contribution au processus de Rio: *vingt ans après*, et a demandé au Secrétariat de tenir les États membres informés de l'état d'avancement des préparatifs.

ORIENTATIONS RELATIVES AU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE - PROBLÈMES ET OPTIONS⁴

10. Le Comité a réaffirmé le rôle essentiel que joue l'élevage dans la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, que ce soit à l'échelle mondiale ou au niveau national, en particulier pour les pasteurs et les petits agriculteurs. Il a demandé qu'au titre de l'objectif stratégique B (Accroissement de la production animale durable), l'analyse sectorielle et l'appui technique institutionnel et aux politiques consenti aux États Membres soient poursuivis.

11. Le Comité a confirmé que la FAO, dans les limites des capacités et du mandat qui sont les siens, était en mesure d'aborder de façon équilibrée et intégrée les questions sociales, économiques et environnementales complexes associées à ce secteur et les équilibres à trouver, y compris en ce qui concerne les considérations relatives au changement climatique. Pour ce faire, elle devait coordonner son action avec celle des accords et instruments internationaux pertinents, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et tirer parti des effets de synergie, afin d'éviter les chevauchements.

12. Le Comité a demandé à la FAO, en collaboration avec les acteurs concernés à tous les niveaux, de mettre en place les conditions nécessaires dans les domaines techniques, institutionnels et financiers et dans les domaines des politiques et de la recherche, pour que le secteur de l'élevage produise des biens et des services de nature à contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux moyens d'existence, au développement économique, à la durabilité environnementale et à la santé publique.

13. Le Comité est convenu que la FAO devrait s'engager activement dans des consultations de manière à poursuivre le dialogue mondial engagé avec un large éventail de parties prenantes, afin d'affiner la définition des objectifs du secteur, compte tenu des disparités entre les systèmes de production, de la prolifération des normes privées, du développement économique des pays, du rôle des petits agriculteurs, de l'importance des exportations et de la situation en matière de ressources naturelles. Ces consultations doivent aider à mettre en évidence les questions qui pourraient nécessiter une action intergouvernementale.

14. Le Comité a reporté le débat sur le projet de création d'un organe subsidiaire ou d'un groupe de travail ad hoc sur l'élevage, en attendant la présentation, lors de la prochaine session du Comité, du mandat détaillé pertinent et de ses incidences administratives et financières, ainsi qu'il est précisé dans son Règlement intérieur⁵.

⁴ COAG/2010/5

⁵ L'Article VII de la Section J du Règlement intérieur du Comité de l'agriculture dispose: « (...) le Comité peut, à titre exceptionnel, constituer des organes subsidiaires ou ad hoc s'il estime qu'une telle mesure est de nature à faciliter ses travaux et qu'elle ne portera pas préjudice à l'examen pluridisciplinaire des questions dont il est saisi. (...) Avant de décider de la création d'organes subsidiaires ou ad hoc, le Comité examine les incidences administratives et financières de cette décision à la lumière d'un rapport que lui soumet le Directeur général. »

POLITIQUES ET INSTITUTIONS À L'APPUI DES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES⁶

15. Le Comité a souligné que la formulation des politiques et le renforcement des institutions ayant pour objet de soutenir l'agriculture artisanale et de faciliter l'intégration des petits exploitants dans les marchés devrait être une priorité de la FAO.

16. Il a reconnu que le secteur de la petite agriculture était caractérisé par une grande hétérogénéité et qu'il était difficile de donner une définition univoque de l'expression « petit exploitant ». Il a invité le Secrétariat à se pencher sur les différentes dimensions caractérisant la notion de « petite agriculture », comme par exemple la taille des exploitations, les moyens de production et les compétences modestes. Les activités de la FAO devraient se concentrer sur les obstacles auxquels se heurtent les groupes de population vulnérables, notamment les agricultrices.

17. Le Comité est convenu que les organisations d'agriculteurs et les coopératives pouvaient aider à lever les difficultés rencontrées par les petits exploitants s'agissant de prendre part aux marchés. Il a reconnu qu'en facilitant le dialogue entre les petits agriculteurs, les entreprises agro-alimentaires et d'autres intervenants de la chaîne de valeur, on suscitait un effet catalyseur. Le Comité a invité instamment le Secrétariat à poursuivre ses activités visant à renforcer les coopératives, les groupes d'agriculteurs et les associations de la chaîne de valeur.

18. Le Comité a noté que l'imposition par le secteur privé de normes complexes et strictes sur les produits agricoles pouvait porter préjudice à l'intégration des petits exploitants dans les systèmes de commercialisation modernes.

19. Le Comité a recommandé que le Secrétariat:

- a) entreprenne une étude sur l'impact des normes privées sur la présence des petits exploitants sur les marchés, en prenant en compte les travaux réalisés par d'autres institutions;
- b) entreprenne une évaluation analytique et politique de l'intégration des petits exploitants dans les structures organisationnelles des marchés, en vue de mettre au point de nouvelles approches qui facilitent leur transition à un stade de développement supérieur;
- c) collabore avec les ministères de l'agriculture et d'autres ministères pertinents afin de renforcer les capacités de ceux-ci d'améliorer l'accès des petits exploitants aux marchés, y compris leur capacité d'assurer la conformité avec les normes sanitaires et phytosanitaires;
- d) soutienne les activités de nature commerciale des organisations d'agriculteurs et encourage le développement des chaînes de valeur qui intègrent des petits exploitants;
- e) noue des relations étroites avec le secteur privé afin de créer des partenariats pour répondre au mieux aux besoins des petits exploitants;
- f) lui fasse rapport, ainsi qu'au CSA, sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le cadre du projet d'évaluation analytique et politique et sur les activités de renforcement des capacités.

PLAN À MOYEN TERME ET PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 2012-2013: PRIORITÉS ET RÉSULTATS⁷

20. Le Comité a admis que le processus d'établissement de priorités pour 2012-13 serait un processus de transition inscrit dans le nouveau cadre axé sur les résultats. Il a recommandé que les

⁶ COAG/2010/6.

⁷ COAG/2010/2.

futurs documents sur les priorités définissent de manière plus claire les domaines qu'il est proposé de mettre davantage en avant ou, au contraire, en retrait, pour chaque objectif stratégique, en prenant en compte les problèmes nouveaux, les rapports sur l'exécution en regard des indicateurs relatifs aux résultats organisationnels, les principales évaluations, les considérations relatives aux dépenses et le travail entrepris en partenariat.

21. Le Comité a reconnu que des recherches d'informations complémentaires concernant les priorités étaient en cours aux plans régional, sous-régional et national.

22. Le Comité a insisté sur l'importance des activités de la FAO s'agissant des fonctions essentielles que sont l'établissement de normes mondiales, les statistiques, les conseils en matière de politiques, le renforcement des capacités, l'échange de connaissances et le transfert de technologies, et il a souligné combien il était important de dicter des orientations sur les priorités et les domaines que le COAG devrait privilégier, en particulier compte tenu des ressources limitées dont il dispose.

23. Les membres ont noté que les débats approfondis sur des problèmes plus généraux (le développement rural, le droit à l'alimentation et l'équité hommes-femmes, entre autres, au titre des objectifs stratégiques G, H et K) devraient aussi être portés à l'attention du CSA et/ou du Comité du Programme.

OBJECTIF STRATÉGIQUE A - INTENSIFICATION DURABLE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

24. Le Comité a admis l'importance de l'objectif stratégique A s'agissant d'assurer la sécurité alimentaire et d'améliorer les moyens de subsistance.

25. Le Comité a approuvé les domaines prioritaires à privilégier et confirmé l'avantage comparatif de la FAO concernant les thèmes suivants:

- a) intensification et diversification durables de la production agricole;
- b) surveillance et suivi des ravageurs transfrontières des plantes et lutte contre ces ravageurs;
- c) instruments internationaux de protection phytosanitaire, notamment la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);
- d) ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et les systèmes de semences;
- e) transfert de technologies d'amélioration de la productivité et renforcement des capacités dans ce domaine, en particulier au profit des petits exploitants.

26. Le Comité a reconnu que les activités de la FAO en matière de production agricole devraient être axées sur les effets de la détérioration de l'environnement et du changement climatique, y compris le réchauffement planétaire et la raréfaction de l'eau, qui nuisent à la productivité agricole. Il a également reconnu qu'une plus grande attention devait être accordée à la réduction des pertes après récolte et au renforcement des capacités dans ce domaine.

OBJECTIF STRATÉGIQUE B - ACCROISSEMENT DE LA PRODUCTION ANIMALE DURABLE

27. Le Comité a approuvé les domaines prioritaires relatifs à l'objectif stratégique B et il a recommandé qu'une attention particulière soit portée aux questions suivantes:

- a) prophylaxie des maladies animales et des maladies humaines en rapport avec les animaux, lutte contre ces maladies et collecte et analyse de données y relatives;
- b) approche de ces questions, ainsi que de la collaboration interinstitutions, suivant le principe « une seule santé »;

- c) lutte contre les maladies animales transfrontières grâce au Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes (EMPRES) et à des systèmes d'alerte rapide efficaces, en mettant en relief l'avantage comparatif de la FAO dans ce domaine;
- d) renforcement des capacités.

28. Le Comité a recommandé que des efforts coordonnés soient engagés en rapport avec l'objectif stratégique I pour aborder le continuum situation d'urgence/opérations de relèvement/développement et avec l'objectif stratégique A sur l'amélioration de la qualité des produits d'alimentation animale et la gestion des ressources agropastorales pour une production animale durable accrue.

29. Le Comité a souligné que, compte tenu des manifestations de la croissance et du développement rapides du secteur de l'élevage sur: a) la sécurité alimentaire et l'atténuation de la pauvreté, b) la santé animale et la santé publique et c) la gestion des ressources naturelles (dont l'eau), il fallait apporter d'urgence des éclaircissements quant à leurs dimensions techniques, politiques et institutionnelles.

OBJECTIF STRATÉGIQUE D – AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS À TOUS LES STADES DE LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

30. Le Comité a approuvé les domaines prioritaires en rapport avec l'objectif stratégique D. Il a estimé que le travail normatif de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius était très important. Il a souligné que la sécurité sanitaire des aliments devait rester prioritaire en raison de son importance pour la santé des consommateurs et pour les échanges mondiaux de produits alimentaires. Les membres ont mis en relief l'importance du programme de la FAO sur le renforcement des capacités dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, qui permet de créer des institutions nationales et d'appuyer les efforts consentis par les pays en développement pour appliquer les normes, les directives et les recommandations du Codex et pour participer plus efficacement à ses activités. Le Comité a salué le travail sur le programme EMPRES – la sécurité sanitaire des aliments et son intégration dans le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) administré par la FAO et l'OMS, ainsi que le travail sur la définition d'orientations relatives à l'investissement dans les systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments à l'usage des responsables politiques nationaux.

OBJECTIF STRATÉGIQUE F - GESTION DURABLE DES TERRES, DES EAUX ET DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET MEILLEURES RÉPONSES AUX DÉFIS MONDIAUX LIÉS À L'ENVIRONNEMENT AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

31. Le Comité a approuvé les domaines prioritaires en rapport avec l'objectif stratégique F.

32. Le Comité s'est félicité du travail proposé sur la gestion intégrée des ressources naturelles et les directives d'application volontaire pour une gouvernance responsable en matière d'administration des terres et des autres ressources naturelles. Il a demandé que le travail sur la Plateforme sur l'eau soit entamé au cours du prochain exercice biennal. Le Comité a estimé impératif de renforcer les capacités relatives aux ressources hydriques et foncières, aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets. Il a invité la FAO à jouer un rôle actif dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets en coordination avec les autres organisations concernées et à prêter des conseils scientifiquement étayés dans les instances de débat pertinentes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE G – ENVIRONNEMENT PORTEUR POUR LES MARCHÉS VISANT À AMÉLIORER LES MOYENS D'EXISTENCE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

33. Le Comité a réaffirmé l'importance du travail sur les stratégies et les politiques pour les petits producteurs, en mettant particulièrement l'accent sur l'accroissement durable de la production agricole et sur les objectifs de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Les membres ont aussi reconnu qu'il était nécessaire de conduire des activités sur le développement rural et l'insertion, en prenant en compte le rôle primordial des institutions rurales et des programmes d'emploi (en particulier pour les jeunes et les chômeurs saisonniers).

34. Les membres ont souligné l'importance du travail sur les entreprises agro-alimentaires et les agro-industries rurales, en particulier les petites et moyennes entreprises, notamment dans l'optique de créer des emplois ruraux.

OBJECTIF STRATÉGIQUE H - AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

35. Le Comité a noté que les domaines prioritaires proposés au titre de l'objectif stratégique H seraient examinés en détail lors de la prochaine session du CSA. Concernant la stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales, le Comité a réaffirmé la priorité du travail de la FAO dans le domaine des statistiques s'agissant d'améliorer tant la collecte de données que l'accès à celles-ci. Les membres se sont dits favorables aux activités favorisant l'application des directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à l'alimentation au niveau des pays, tout en confirmant par ailleurs leur soutien au renforcement des systèmes d'information pour la sécurité alimentaire, qui devraient intégrer des aspects relatifs à la nutrition. Le Comité a réaffirmé l'importance des partenariats entre les organisations dont le siège est à Rome et avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) dans ce domaine pour éviter les chevauchements et favoriser les synergies. Le renforcement des capacités des États membres pour la création de réseaux de savoirs pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition a également été mis en avant. La question de la Conférence internationale sur la nutrition: *vingt ans après* a été reportée en attendant d'être nouvellement examinée par le CSA.

36. Le Comité a été assuré que l'alinéa b) du paragraphe 50 du document COAG/2010/2 serait reformulé par le Secrétariat et que la nouvelle version lui serait soumise à sa prochaine session.

OBJECTIF STRATÉGIQUE I - MEILLEURE PRÉPARATION ET RÉPONSE EFFICACE AUX MENACES ET SITUATIONS D'URGENCE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE

37. Le Comité a souligné la nécessité d'une synergie entre l'objectif stratégique I et les huit autres objectifs stratégiques dans le contexte de la transition entre les opérations de secours et d'urgence et les interventions de relèvement et d'aide au développement.

OBJECTIF STRATÉGIQUE K - ÉQUITÉ HOMMES-FEMMES POUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES, AUX BIENS, AUX SERVICES ET À LA PRISE DE DÉCISIONS DANS LES ZONES RURALES

38. Le Comité a réaffirmé combien il était important d'intégrer la question de l'équité hommes-femmes dans les politiques et les activités techniques menées au titre de tous les autres objectifs stratégiques de l'Organisation, y compris dans les avis formulés aux États Membres.

OBJECTIF STRATÉGIQUE L - INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS ACCUS ET PLUS EFFICACES DANS L'AGRICULTURE ET LE DÉVELOPPEMENT RURAL

39. Le Comité a approuvé les domaines prioritaires concernant le soutien de la FAO aux investissements dans l'agriculture et le développement rural. Il a souligné combien il importait de suivre une démarche laissant l'initiative aux pays et de privilégier la collaboration avec des institutions financières internationales et régionales. Il a également souligné l'importance de l'aide de la FAO aux États membres en matière de planification des investissements dans l'agriculture.

AUTRES QUESTIONS

PROPOSITIONS DE POINTS À INSCRIRE À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SESSION

40. Le Comité a noté qu'il avait été proposé d'inscrire les thèmes suivants à l'ordre du jour de la prochaine session:

- la mécanisation dans le secteur agroforestier et dans les écosystèmes vulnérables;
- établissement de liens entre l'eau et les sols, d'une part, et le changement climatique, d'autre part;
- relations entre le développement agricole et rural et les technologies de l'information, l'approche sectorielle et l'impact de l'intégration économique régionale.

41. Il a été noté que le Bureau consulterait les pays et les groupes régionaux en vue d'établir l'ordre du jour.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

42. Il a été convenu que la vingt-troisième session du Comité aurait lieu à Rome au cours du premier semestre 2012 et que la date exacte serait fixée par le Directeur général en concertation avec le Président.

QUESTIONS DIVERSES

43. À propos des conclusions auxquelles est parvenue la Conférence technique sur les biotechnologies agricoles, tenue au Mexique en mars 2010, le Comité a été informé que des ressources étaient nécessaires pour accroître la productivité agricole et notamment étudier, approuver et adopter des biotechnologies et autres innovations et technologies nouvelles qui soient sans danger, efficaces et durables du point de vue de l'environnement.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

44. Le Comité a élu M. Shobhana Kumar Pattanayak (Inde) Président, et MM. François Pythoud (Suisse) et Javad Shakhs Tavakolian (République islamique d'Iran) Vice-Présidents.

ADOPTION DU RAPPORT

45. Le présent rapport a été adopté le samedi 19 juin 2010.

**ANNEXE A – ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DU
COMITÉ DE L'AGRICULTURE**

- Point 1. Élection du Président et des Vice-Présidents
- Point 2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session
- Point 3. Intensification durable de la production végétale grâce à une approche écosystémique et à un environnement porteur; obtenir des gains d'efficacité par le biais des services écosystémiques et de la gestion des écosystèmes
- Point 4. Le sol: sécurité alimentaire, adaptation au changement climatique et atténuation du changement
- Point 5. Orientations relatives au secteur de l'élevage – problèmes et options
- Point 6. Politiques et institutions à l'appui des petites exploitations agricoles
- Point 7. Plan à moyen terme et Programme de travail et budget 2012-13: Priorités et résultats
- Point 8. Autres questions
 - 8.1 Propositions de points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session
 - 8.2 Questions diverses
 - 8.3 Date et lieu de la prochaine session
- Point 9. Adoption du rapport

ANNEXE B – LISTE DES DOCUMENTS

COAG/2010/1	Ordre du jour provisoire
COAG/2010/2	Plan à moyen terme et Programme de travail et budget 2012-13: priorités et résultats
COAG/2010/3	Intensification durable de la production agricole grâce à une approche écosystémique et à un environnement porteur: obtenir des gains d'efficacité par le biais des services écosystémiques et de la gestion des écosystèmes
COAG/2010/4	Le sol: sécurité alimentaire, adaptation au changement climatique et atténuation du changement
COAG/2010/5	Orientations relatives au secteur de l'élevage – problèmes et options
COAG/2010/6	Politiques et institutions à l'appui des petites exploitations agricoles

SÉRIE COAG/2010/INF

COAG/2010/Inf.1	Ordre du jour annoté et calendrier provisoires
COAG/2010/Inf.2	Liste provisoire des documents
COAG/2010/Inf.3	Déclaration des compétences et droits de vote soumise par l'Union européenne (UE) et ses États membres
COAG/2010/Inf.4	Liste des délégués et des observateurs
COAG/2010/Inf.5	Techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture
COAG/2010/Inf.6	Questions liées aux commissions, traités et conventions de la FAO intéressant le Comité de l'agriculture
COAG/2010/Inf.7	Négociations sur les changements climatiques à la conférence de Copenhague et au-delà
COAG/2010/Inf.8	Renforcement des capacités pour les statistiques relatives aux cultures et à l'élevage dans le contexte de la Stratégie mondiale visant à améliorer les statistiques agricoles
COAG/2010/Inf.9	Système mondial de suivi et d'alerte rapide sur l'eau dans l'agriculture
COAG/2010/Inf.10	Conférence technique internationale de la FAO sur les biotechnologies agricoles dans les pays en développement: choix et perspectives pour les cultures, les forêts, l'élevage, les pêches et l'agro-industrie face aux défis de l'insécurité alimentaire et du changement climatique (ABDC-10)
COAG/2010/Inf.11 – (C2009/15)	Plan à moyen terme 2010-2013 et Programme de travail et budget 2010-11
COAG/2010/Inf.12	Rapports d'évaluation
COAG/2010/Inf.13	Exécution du Programme 2008-2009

ANNEXE C – PAYS ET ORGANISATIONS REPRÉSENTÉS À LA SESSION

MEMBRES DU COMITÉ

Afghanistan	Finlande	Oman
Afrique du Sud	France	Ouganda
Algérie	Gabon	Pakistan
Allemagne	Gambie	Panama
Ancienne République yougoslave de Macédoine	Géorgie	Paraguay
Angola	Ghana	Pays-Bas
Arabie saoudite	Grèce	Pérou
Argentine	Guatemala	Philippines
Arménie	Guinée	Pologne
Australie	Haïti	Portugal
Autriche	Honduras	Qatar
Azerbaïdjan	Hongrie	République de Corée
Bangladesh	Inde	République démocratique du Congo
Bélarus	Indonésie	République dominicaine
Belgique	Iran (République islamique d')	République populaire démocratique de Corée
Bénin	Iraq	République tchèque
Bolivie	Irlande	République-Unie de Tanzanie
Brésil	Islande	Roumanie
Bulgarie	Israël	Royaume-Uni
Burkina Faso	Italie	Saint-Marin
Burundi	Jamahiriya arabe libyenne	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Cameroun	Japon	Sénégal
Canada	Jordanie	Serbie
Cap-Vert	Kenya	Slovaquie
Chili	Kirghizistan	Slovénie
Chine	Koweït	Somalie
Chypre	Lesotho	Soudan
Colombie	Lettonie	Sri Lanka
Congo	Liban	Suède
Costa Rica	Libéria	Suisse
Côte d'Ivoire	Lituanie	Thaïlande
Croatie	Madagascar	Tunisie
Cuba	Malaisie	Turquie
Danemark	Malawi	Tuvalu
Dominique	Mali	Ukraine
Égypte	Maroc	Union européenne (Organisation membre)
El Salvador	Maurice	Uruguay
Émirats arabes unis	Mauritanie	Venezuela
Équateur	Mexique	Viet Nam
Érythrée	Mozambique	Yémen
Espagne	Namibie	Zambie
Estonie	Nicaragua	Zimbabwe
États-Unis d'Amérique	Niger	
Éthiopie	Nigéria	
Fédération de Russie	Norvège	
	Nouvelle-Zélande	

OBSERVATEURS D'ÉTATS MEMBRES NON MEMBRES DU COMITÉ

Myanmar, République arabe syrienne, Suriname, Tchad.

SAINT SIÈGE**REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES**

Agence internationale de l'énergie atomique
 Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
 Programme des Nations Unies pour l'environnement
 Programme alimentaire mondial

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Union africaine
 Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture
 Autorité intergouvernementale sur le développement
 Office international des épizooties

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Compassion in World Farming	Comité international de planification des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire
Heifer Project International	Oxfam International
Association internationale des étudiants en agriculture	Practical Action
Fédération internationale des associations d'apiculture	Rotary International
Fédération internationale pour l'économie familiale (FIEF)	Association soroptimiste internationale
Fédération internationale pour la santé animale	Via Campesina
Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique	Les femmes s'organisent pour changer l'agriculture et la gestion des ressources naturelles
Fédération internationale des femmes des carrières juridiques	Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté